



L'habitat inclusif



L'habitat inclusif, c'est quoi ?

C'est un logement partagé avec d'autres habitants. Les habitants ont aussi leur espace de vie individuel.

Dans l'habitat inclusif, je peux choisir :

- mes activités,
- mes horaires,
- mon rythme de vie.

Comme dans un logement ordinaire, je peux être aidé pour apprendre à être autonome.



La vie à plusieurs

Les habitants partagent :

- des espaces de vie communs,
- des services avec les autres habitants handicapés ou âgés.

Les habitants préparent ensemble un projet de vie sociale et partagée. Ils choisissent des activités et des sorties qu'ils vont faire ensemble. Ils décident ensemble des règles de vie de l'habitat.

Le département peut financer l'intervention d'un professionnel pour :

- l'animation,
- l'organisation,
- la gestion de la vie collective.



Les caractéristiques de l'habitat

L'habitat inclusif permet aux habitants de participer à la vie sociale.

L'habitat inclusif se trouve à côté :

- des services publics,
- des transports,
- des services de santé...

L'habitat inclusif n'est pas un établissement.

Ce sont par exemple :

- des maisons,
- des appartements individuels,
- des colocations, c'est-à-dire des logements avec plusieurs locataires.

L'habitant paie son loyer tous les mois. Il peut rendre visite à sa famille et ses amis. Il peut aussi les recevoir chez lui.



L'habitat inclusif n'est pas la seule solution

Si la personne n'aime pas l'habitat inclusif, elle peut repartir vivre en établissement ou chez ses parents.

La personne peut aussi décider de vivre seule ou avec la personne de son choix en appartement ordinaire.

Je peux demander des informations sur l'habitat inclusif, auprès de mon association.



Transcription FALC réalisée par les transpositeurs de l'Esat Les Ateliers du Littoral Dunkerquois